

FICHE de PROCEDURE sur les RECLAMATIONS

ETAPE 1

Pour qu'il y est une réclamation, il faut en faire la **DECLARATION**. La réclamation est **déclarée par le capitaine en jeu ou l'Entraîneur** à l'arbitre le plus proche :

- ★ Immédiatement si le ballon est mort et si le chronomètre de jeu est arrêté.
- ★ Au 1^{er} ballon mort, si le ballon était vivant au moment de l'erreur supposée commise.

ETAPE 2

Le 1^{er} Arbitre va voir le marqueur qui annotera au recto de la feuille de marque dans sa partie supérieure ou sur une feuille blanche en cas d'utilisation de l'E.MARQUE :

Exemple : Réclamation équipe A 5^{ème} minute, 2^{ème} quart-temps

Score : A 31 – B 33

Capitaine en jeu : A n° 6 – B n°14

ETAPE 3

Dès la fin de la rencontre, le capitaine en jeu ou l'entraîneur doit indiquer à l'arbitre qu'il **conteste le résultat de la rencontre** et donc **dépose la réclamation. (DEPOSITION)**

Le 1^{er} Arbitre invite les officiels ainsi que le joueur réclamant et le capitaine adverse à se rendre au vestiaire Arbitres.

Le 1^{er} Arbitre écrit la réclamation au dos de la feuille de marque ou sur l'E. Marque **sous la dictée du capitaine en jeu ou l'Entraîneur de l'équipe réclamante** et ce **APRES** avoir perçu **un chèque** correspondant aux dispositions financières en vigueur (80€ pour la saison 2021-2022 tarif départemental et 80€ sur le niveau régional)

Le capitaine réclamant ou l'Entraîneur signera le recto de la feuille de marque ou E. Marque.

Les deux Capitaines en jeu contresigneront le verso de la feuille de marque ou E. Marque, si le capitaine en jeu a été disqualifié, le capitaine en titre ou l'Entraîneur procèdera aux formalités.

Pour l'équipe adverse, le fait de signer ne signifie pas qu'elle approuve la réclamation mais qu'elle en a pris connaissance. Mais, tout refus de signer doit être signalé par le 1^{er} Arbitre.

ETAPE 4

Les officiels de la table signeront la feuille de marque ou E. Marque au recto et **rempliront IMMEDIATEMENT** dans les vestiaires Arbitres leur rapport de réclamation.

Les Arbitres signeront la feuille au recto et au verso de la feuille de marque ou E. Marque et rempliront **IMMEDIATEMENT** leur rapport de réclamation.

Une fois tous les rapports remplis, LE 1^{er} ARBITRE se chargera d'envoyer dans les **24 HEURES toutes les feuilles de rapport ainsi que l'original de la feuille de marque** à l'organisme concerné (pour les rencontres départementales = COMITE DEPARTEMENTAL et pour les rencontres de niveau régionales = LIGUE du CENTRE). Il devient obligatoire de CONFIRMER la réclamation dans les 24h ouvrable en recommandé avec en + **un chèque de 100€** (180€ au total) pour le club qui conteste le résultat.